

## **PIECE B.05 :**

### **EVALUATION DES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000**

Cette partie répond aux exigences de la réglementation en vigueur :

**Article R.122-5 du Code de l'Environnement**

V.- [...] L'étude d'impact tient lieu d'évaluation des incidences Natura 2000 si elle contient les éléments exigés par l'article R. 414-23.

# SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>LOCALISATION ET DESCRIPTION DES SITES NATURA 2000 .....</b>	<b>3</b>
I.1.	Zones Spéciale de Conservation « Massif forestier de Retz » .....	3
I.2.	Zones Spéciale de Conservation « Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois » .....	4
I.3.	Zones Spéciale de Conservation « Coteaux de la vallée de l'Automne » .....	4
<b>II.</b>	<b>ÉVALUATION DES INCIDENCES DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000 .....</b>	<b>5</b>
II.1.	Effets directs .....	5
II.2.	Effets indirects.....	5
<b>III.</b>	<b>SYNTHESE DES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES SITES.....</b>	<b>5</b>

En application de l'article R. 122-7-I du Code de l'environnement, la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) a été saisie, pour avis par le préfet de l'Aisne, de l'étude d'impact accompagnant la demande de déclaration d'utilité publique, le 13 décembre 2021.

Suite à la délibération du 8 février 2022, la MRAe a rendu son avis.

Ainsi, l'ensemble des encadrés expose les réponses du maître d'ouvrage aux recommandations présentées dans l'avis, conformément au point V de l'article L.122-1 du Code de l'environnement, en respectant le plan et les thématiques suivis par l'Autorité environnementale.

## I. LOCALISATION ET DESCRIPTION DES SITES NATURA 2000

Aucune zone Natura 2000 ne concerne directement les abords du projet. La zone de recherche s'étend sur un périmètre de 20 km autour de la zone d'étude.

Un site est situé à environ 10 km de la zone d'étude : Zones Spéciale de Conservation : FR2200398 « Massif forestier de Retz ».

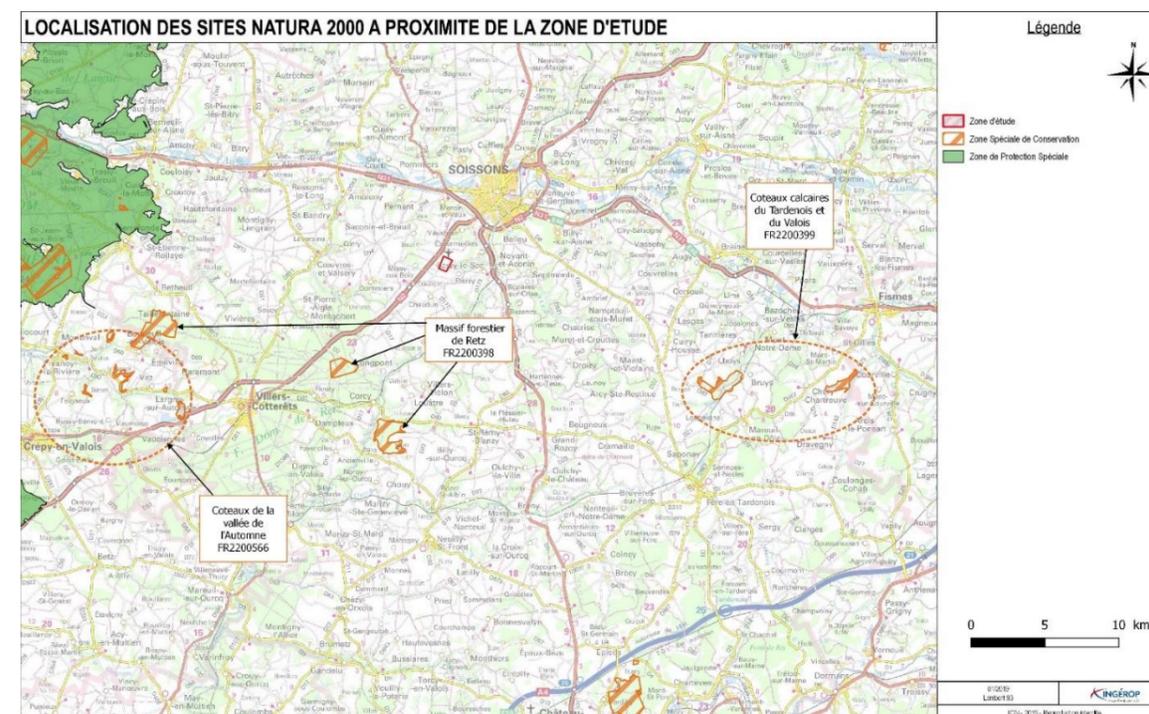
Deux sites sont situés à 18 km de la zone d'étude :

- Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois au Sud-Est,
- Coteaux de la vallée de l'Automne au Sud-Ouest.

Figure 1 : Liste des sites Natura 2000 à proximité

Nom	Code	Type	Superficie (ha)	Distance au projet (km)
Massif forestier de Retz	FR2200398	ZSC	847 ha	10
Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois	FR2200399	ZSC	329 ha	18
Coteaux de la vallée de l'Automne	FR2200566	ZSC	625 ha	18

Figure 2 : Localisation de la zone d'étude et des sites Natura 2000 à proximité



Pour chacun des 3 sites précités, les présentations suivantes référencent les espèces et les habitats d'intérêt communautaire identifiés au formulaire standard de données.

Au regard des massifs forestiers de Saint-Gobain et Compiègne-Laigue-Ourscamp, les deux espèces d'intérêt communautaires inventoriées sur le site d'étude, que sont le Pic noir (*Dryocopus Martius*) et La Bondrée apivore (*Pernis Apivorus*), ont aussi servi à la désignation des sites Natura 2000 ZPS FR2212001 et FR2212002. Toutefois les distances d'éloignement entre les ZPS et le site d'étude sont de 17,92 Km et 18,38 Km ce qui constitue une distance importante notamment en phase de reproduction.

Cette distance est aussi importante pour le Pic noir car cette espèce est sédentaire (il possède une aire spécifique d'1 km en moyenne). Elle est aussi importante pour la Bondrée apivore qui se nourrit essentiellement d'insecte et qu'elle n'a pas besoin de parcourir autant de distance pour se nourrir (son aire spécifique est de 3,5 km en moyenne). De plus, ces espèces n'ont pas été inventoriées en phase de migration.

Enfin ces distances sont encore plus importantes sur des principes hydriques ou même géologiques.

### I.1. Zones Spéciale de Conservation « Massif forestier de Retz »

#### ■ Qualité et importance

La taille du massif lui confère un intérêt écosystémique européen pour l'avifaune forestière nicheuse et les populations de grands mammifères. Outre ces aspects, les intérêts spécifiques connus sont surtout floristiques (plantes rares en limite d'aire ou en aire disjointe), notamment le cortège submontagnard aujourd'hui très réduit (mais avec encore *Equisetum sylvaticum*, *Gymnocarpium robertianum*), 6 espèces protégées, nombreuses plantes menacées.

Le site Natura 2000 présente également un fort enjeu pour la préservation du Petit Rhinolophe en Picardie. Des travaux de restauration et d'aménagement spécifiques sur la maison forestière du Bois Harriez ont permis de protéger efficacement la colonie, à la fois en période de reproduction et d'hibernation.

### ■ Vulnérabilité

L'état global de conservation des espaces est correct mis à part quelques enrésinements limités dans les secteurs de sable. Une gestion ordinaire prenant en compte le maintien de la biodiversité devrait suffire à assurer la pérennité des espaces forestiers remarquables.

### ■ Habitats

Code - intitulé	Superficie (ha)	Conservation	Présence dans la zone d'étude
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	0,1	Bonne	NON
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> ) *	6,34	Bonne	NON
9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> ( <i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i> )	253	Bonne	NON
9130 - Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	572	Bonne	NON

\* Habitat prioritaire

### ■ Espèces inscrites à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE

Code/Nom	Type	Présence dans la zone d'étude
1303 - <i>Rhinolophus hipposideros</i> (Petit rhinolophe) – Chauve-souris	Résidente (sédentaire)	NON
1304 - <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Grand rhinolophe) - Chauve-souris	Résidente (sédentaire)	NON
1308 - <i>Barbastella barbastellus</i> (Barbastelle d'Europe) - Chauve-souris	Résidente (sédentaire)	NON
1321 - <i>Myotis emarginatus</i> (Murin à oreilles échancrées) - Chauve-souris	Résidente (sédentaire)	NON
1323 - <i>Myotis bechsteinii</i> (Murin de Bechstein) - Chauve-souris	Résidente (sédentaire)	NON
1324 - <i>Myotis myotis</i> (Grand murin) - Chauve-souris	Résidente (sédentaire)	NON

## I.2. Zones Spéciale de Conservation « Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois »

### ■ Qualité et importance

Cet ensemble est de très haute valeur patrimoniale par son originalité coenotique, sa flore (cortège pelousaire diversifié, riche en orchidées, éléments en limite d'aire ou en aire disjointe, nombreuses plantes rares et menacées dont *Antennaria dioica*, presque entièrement disparue des plaines du Nord-Ouest européennes *Linum leonii*, menacé au niveau national, 6 plantes protégées) ; en outre, l'intérêt hépétologique et batrachologique est remarquable (2 espèces de la Directive habitats : *Bombina variegata* en limite d'aire septentrionale et *Lacerta agilis*).

A noter encore, la présence en bas de coteau, d'un petit bas-marais alcalin (*Molinion caeruleae* à *Anagallis tenella*) relictuel à flore typique mais fragmentaire.

### ■ Vulnérabilité

L'état d'abandon des coteaux calcaires varie selon de nombreux facteurs (seuils de blocage dynamique, populations cuniculines abondantes, boisements artificiels, etc ...), mais d'une manière globale, l'état de conservation du réseau est encore satisfaisant et ménage à défaut des possibilités intrinsèques fortes de restauration rapide mais urgentes. Quelques coteaux de la vallée de l'Ordillon, encore pâturées par des bovins, constituent assurément un modèle de structuration et de saturation spécifique par pâturage bovin

jamais rencontré ailleurs dans tout le domaine atlantique français. Les pressions sont nombreuses (carrières, décharges, boisements artificiels en particulier pinèdes à Pin noir d'Autriche, eutrophisation agricole, etc).

### ■ Habitats

Code - intitulé	Superficie (ha)	Conservation	Présence dans la zone d'étude
3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	0,15	Bonne	NON
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> ) (* sites d'orchidées remarquables)	21,87	Bonne	NON
6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )	0,2	Moyenne	NON
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	2,28	Moyenne	NON
7210 - Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i> *	1,87	Bonne	NON
7230 - Tourbières basses alcalines	1,62	Bonne	NON
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> ) *	9,75	Moyenne	NON
Autres : 3150, 6110, 7220	< 0,04 par type	Moyenne à Bonne	NON

\* Habitat prioritaire

### ■ Espèces inscrites à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE

Code/Nom	Type	Présence dans la zone d'étude
1303 - <i>Rhinolophus hipposideros</i> (Petit rhinolophe) – Chauve-souris	Migratrice	NON
1304 - <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Grand rhinolophe) - Chauve-souris	Migratrice	NON
1324 - <i>Myotis myotis</i> (Grand murin) - Chauve-souris	Migratrice	NON
1193 - <i>Bombina variegata</i> (Sonneur à ventre jaune) - Amphibiens	Sédentaire	NON
1014 - <i>Vertigo angustior</i> - Escaragot	Sédentaire	NON
1016 - <i>Vertigo moulinsiana</i> - Escaragot	Sédentaire	NON

## I.3. Zones Spéciale de Conservation « Coteaux de la vallée de l'Automne »

### ■ Qualité et importance

La Vallée de l'Automne constitue un des secteurs phares au niveau régional :

- pour la surface occupée par les pelouses calcicoles, dont certains types sont en limite nord de répartition au niveau national,
- pour l'hibernation des chiroptères,
- en tant que corridor important non seulement pour la grande faune mais aussi pour les chauves-souris circulant entre le territoire du Parc naturel régional Oise-Pays de France, les forêts domaniales de Compiègne et de Retz, et le Bois du Roi.

### ■ Vulnérabilité

L'état d'abandon des coteaux calcaires varie selon de nombreux facteurs (seuils de blocage dynamique, populations cuniculines abondantes, boisements, etc...) mais d'une manière globale, l'état de conservation du réseau est encore satisfaisant :

- risque de disparition des pelouses calcaires. Le réseau pelousaire se densifie et s'embroussaille suite aux abandons d'exploitation traditionnelle et à la chute des effectifs des populations de lapin,

- risque de vieillissement des pré-bois encore riches en éléments des pelouses et ourlets calcicoles,
- pressions nombreuses (urbanisation, activités de loisirs, carrières, décharges, boisements, etc...),
- risque de descentes de nutriments et d'eutrophisations de contact,
- risque de diminution dans le lit majeur de l'Automne du système prairial alluvial et des petits marais alcalins.

## ■ Habitats

Code - intitulé	Superficie (ha)	Conservation	Présence dans la zone d'étude
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	75	Bonne	NON
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	3,7	Bonne	NON
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	5,6	Bonne	NON
7230 - Tourbières basses alcalines	1,2	Bonne	NON
91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) *	0,8	Bonne	NON
9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	320,8	Bonne	NON
9160 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	12,4	Bonne	NON
9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion *	25,6	Bonne	NON
Autres : 3150, 5130, 6110	< 0,4 par type	Bonne	NON

\* Habitat prioritaire

## ■ Espèces

Code/Nom	Type	Présence dans la zone d'étude
1303 - Rhinolophus hipposideros (Petit rhinolophe) – Chauve-souris	Migratrice / sédentaire	NON
1304 - Rhinolophus ferrumequinum (Grand rhinolophe) - Chauve-souris	Migratrice / sédentaire	NON
1321 - Myotis emarginatus (Murin à oreilles échancrées) - Chauve-souris	Migratrice / sédentaire	NON
1323 - Myotis bechsteinii (Murin de Bechstein) - Chauve-souris	Migratrice / sédentaire	NON
1324 - Myotis myotis (Grand murin) - Chauve-souris	Migratrice / sédentaire	NON
1016 - Vertigo moulinsiana - Escargot	Sédentaire	NON
1083 - Lucanus cervus (Lucane cerf-volant) - Insecte	Sédentaire	NON
6199 - Euplagia quadripunctaria (Écaille chinée) - Insecte	Sédentaire	NON

## II. ÉVALUATION DES INCIDENCES DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000

### II.1. Effets directs

Le projet n'intercepte pas le réseau écologique européen Natura 2000. En effet, il s'inscrit à plus de 10 km de tout site Natura 2000. Le projet n'aura donc pas d'effet d'emprise sur les sites Natura 2000 et sur les habitats naturels qui les composent.

Ce constat est renforcé par le fait qu'**aucun des habitats communautaires ayant permis la désignation des sites Natura 2000 n'est rencontré dans la zone d'étude**. Ces sites sont ainsi classés pour leurs habitats forestiers et leurs coteaux calcaires tandis que la zone d'étude est principalement composée de haies anthropiques et de zones en friches.

Le projet, de par ses caractéristiques, ne sera pas à même de modifier les différentes connexions écologiques existantes. Ainsi, l'opération ne conduit pas à un effet de coupure des sites Natura 2000.

Le projet n'ayant ni effet d'emprise ni effet de coupure supplémentaire, il n'y aura pas d'effets directs sur les sites Natura 2000 et sur les habitats qui composent ces sites.

Pour les espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000, inscrites aux annexes 1 et 2 de la Directive « Habitats » et à l'annexe 1 de la directive « Oiseaux », **aucune incidence du projet n'est à noter sur ces espèces**. En effet, au regard de la distance de ces sites, seules les espèces à grand rayon d'action présentes dans ces sites Natura 2000 sont susceptibles de fréquenter le périmètre rapproché selon leur aire spécifique. Or, là encore, **aucune des espèces ayant permis la désignation des sites Natura 2000 n'est identifiée dans la zone d'étude du projet**.

De ce fait, il est très peu probable que des connexions existent entre ces sites Natura 2000 et le site du projet.

En ce qui concerne le réseau hydrographique de surface, le périmètre rapproché n'est traversé par aucun cours d'eau, le plus proche étant le Ru des Aulnes, un affluent de la Crise, situé à 700m à l'Est de la zone d'étude du CERE. De plus, le périmètre rapproché n'est concerné par aucune zone humide identifiée par le SDAGE. Ainsi, **le projet n'est pas de nature à influencer sur le réseau hydrographique et n'aura donc aucun impact par ce biais là sur les sites Natura 2000 les plus proches**.

Compte-tenu de la distance séparant le projet des premiers sites Natura 2000, **le projet n'est pas non plus de nature à changer la topographie des sites Natura 2000 proches et ne les impactera pas par ce biais là**.

### II.2. Effets indirects

Étant situés à *minima* à 10 km l'un de l'autre, le lien écologique entre la zone d'étude et les différents sites Natura 2000 est peu évident. Comme précédemment indiqué, seules des espèces à fort pouvoir de déplacement pourraient fréquenter et utiliser à la fois la zone d'étude et le site Natura 2000.

C'est le cas de plusieurs espèces d'oiseaux ou de chiroptères. Néanmoins, **au vu des habitats et espèces rencontrés, la zone d'étude ne constitue en aucun cas une zone d'importance pour les espèces d'intérêt communautaire ayant permis la désignation des différents sites Natura 2000 et aucune des espèces ayant permis la désignation de ces sites Natura 2000 n'a été identifiée sur le secteur d'étude**.

A la vue de ces éléments, le projet aura des effets négligeables sur l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 étudiés.

## III. SYNTHÈSE DES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ÉTAT DE CONSERVATION DES SITES

Au regard des atteintes négligeables sur les espèces d'intérêts communautaires, la réalisation du projet n'aura pas d'incidence notable sur les sites Natura 2000 énumérés ci-dessous.

**Le projet ne portera donc pas atteinte à l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites suivants :**

- Site ZSC « Massif forestier de Retz » ;
- Site ZSC « Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois »,
- Site ZSC « Coteaux de la vallée de l'Automne ».